

SAS Biogaz du Surmelin  
Les Marots  
51270 LA VILLE SOUS ORBAIS

**Préfecture de la Marne  
Bureau de l'Environnement**

La Ville Sous Orbais, le 14 septembre

2021

**Objet : Réduction de l'échelle d'un plan de masse dans le cadre d'un dossier de demande d'enregistrer**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation, je me permets, par la présente, de solliciter l'autorisation de réduire l'échelle du plan de masse des installations, conformément aux dispositions du Livre V Titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement (Article R.512-46-4, 3<sup>ème</sup> partie).

Je vous propose de réduire cette échelle de 1/200<sup>ème</sup> au 1/1 000<sup>ème</sup>, afin de faciliter la lecture et les manipulations des plans.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le président de la SAS Biogaz du Surmelin

M. Baptiste MALFAIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Malfait', written over a horizontal line.